

LA LIGNE D'INTÉRÊT LOCAL de SOISSONS à RETHEL du CHEMIN de FER de la BANLIEUE de REIMS (C.B.R.)

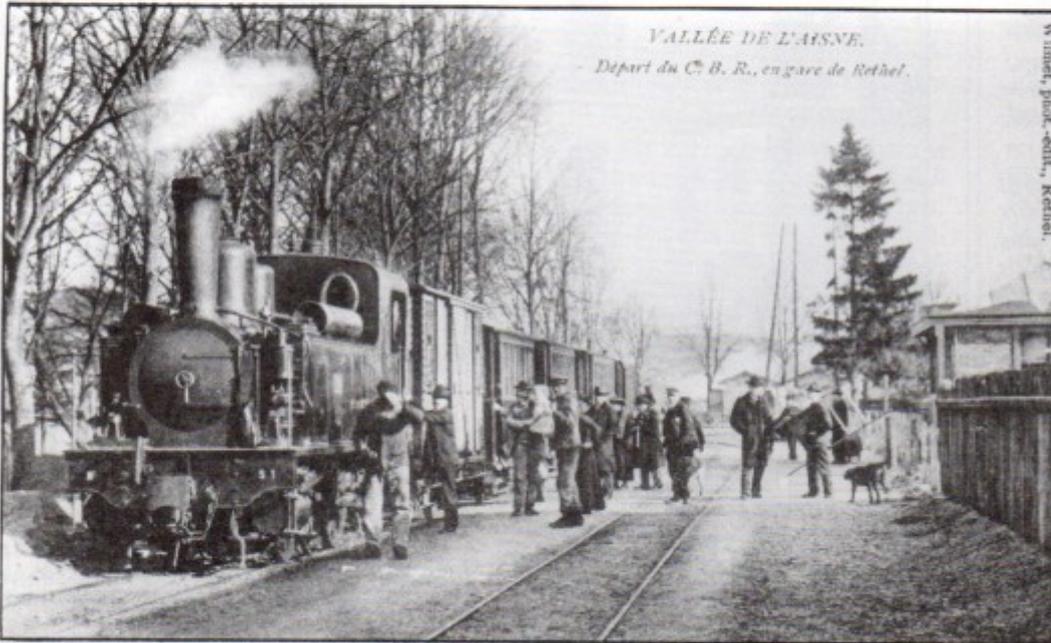
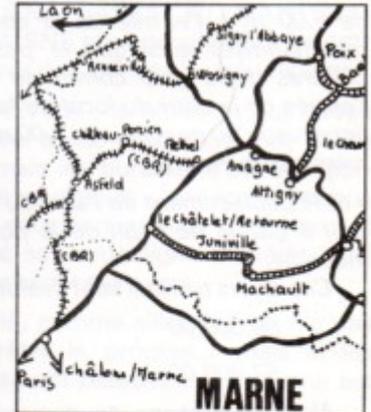


Photo R. Marcy.

W. Wilmet, phot.-édit., Rethel.

Le petit train desservant la vallée de l'Aisne. Presque ... une image de Far-West.



L'avant projet du "Chemin de fer d'intérêt local (à voie de 1,00 m) de RETHEL à NEUFCHATEL et à GUIGNICOURT SUR AISNE avait été dressé le 22 juillet 1895 par Mr. S. PERRIN (Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées - arrondissement du Sud) et fut vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef P. RIGAUX à CHARLEVILLE le 6 août 1895.

Le procès-verbal de conférence a été établi le 18 septembre suivant.

Ces renseignements nous permettent de situer dans l'histoire la création et l'aménagement à RETHEL des installations d'échange pour l'arrivée de

cette ligne d'intérêt local reliant SOISSONS à RETHEL.

Fin novembre 1901 le projet, mis au point pour l'échange à créer dans la gare de RETHEL avec la ligne REIMS-CHARLEVILLE, était bien au point et le dossier pouvait être adressé à Monsieur le Ministre des Travaux Publics par Mr. l'Ingénieur Principal de la 6ème division.

La copie des archives conservées à RETHEL concernant le dossier nous a permis de connaître, d'une part : le total de la dépense estimé 53.400 francs en 1901 pour les installations d'échange et de publier (ci-après) les rapports au conseil et le rapport explicatif.

Ligne de Reims à Charleville
6ème division

GARE DE RETHEL

Installation d'échange en vue de l'arrivée de la ligne d'intérêt local de Soissons à Rethel

RAPPORT DU CONSEIL

En vue de la construction d'un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite entre Soissons et Rethel, le Département des Ardennes a demandé à la Compagnie de l'Est :

- 1° - d'établir à la gare de Rethel les installations nécessaires à l'échange du trafic voyageurs et marchandises entre la ligne d'intérêt local à voie étroite projetée et celle de Reims à Charleville ;
- 2° - d'arrêter les conditions d'exploitation de la gare commune de Rethel.

Le projet ci-joint, établi d'accord avec M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle des chemins de fer départementaux, comporte l'établissement, sur le côté gauche de la gare de Rethel, d'une gare d'échange comprenant une gare pour les voyageurs et une gare pour les marchandises.

La gare à voyageurs sera établie en bordure du square situé entre le magasin de la voie et notre cour des voyageurs ; la gare aux marchandises sera placée entre cette cour et l'extrémité de notre gare vers Charleville, conformément aux indications du projet ci-joint.

Toutes les dépenses seront à la charge du département des Ardennes



A. Wilmet, phot.-édit., Rethel.

Photo R. Marcy.

qui exécutera directement la plateforme des installations de la gare des voyageurs et celles de la gare des marchandises, ainsi que les installations teintées en bleu sur le plan.

La Compagnie de l'Est exécutera, pour le compte du département des Ardennes, tous les aménagements figurés en vermillon, dans ces aménagements sont compris :

- la modification du square et le déplacement de clôture qui en sera la conséquence ;
- la pose des deux barrières de 4,00 m et de 5,00 m à l'entrée de la cour aux marchandises ainsi que la pose des clôtures de la gare commune depuis l'entrée de la cour du local de la petite ligne jusqu'au ponceau de 3,00 m sur le ruisseau de Pargny ;
- et le déplacement de l'abri du comp- teur à gaz et de l'abri de la pompe à incendie.

Ces divers travaux sont évalués à :

66.000,00

53.400,00

Nous proposons de demander au Conseil l'approbation de ce projet et l'autorisation de l'adresser à M. le Ministre des Travaux Publics.

Les conditions d'exploitation des installations d'échange feront l'objet d'un traité qui sera soumis ultérieurement à l'approbation de l'Administration Supérieure.

Charleville, le 23 Novembre 1901,
l'Ingénieur Principal,

* * *



VALLÉE DE L'AISNE.
La Gare de C. R. à Rethel.

Photo R. Marcy

Ligne de Reims à Charleville

GARE DE RETHEL

Installations d'échange en vue de l'arrivée de la ligne d'intérêt local de Soissons à Rethel.

RAPPORT EXPLICATIF

En vue de la construction d'un chemin d'intérêt local à voie étroite entre Soissons et Rethel, le Département des Ardennes a demandé à la Compagnie de l'Est :

1° - d'établir, à la gare de Rethel, les installations nécessaires à l'échange du trafic voyageurs et marchandises entre la ligne d'intérêt local à voie étroite projetée et celle de Reims à Charleville ;

2° - d'arrêter les conditions d'exploitation de la gare commune de Rethel.

Nous présentons le projet des dispositions techniques de la gare d'échange, dont la dépense doit incomber en entier au Département des Ardennes.

Ce projet a été établi d'accord avec M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle des chemins de fer départementaux des Ardennes. Il comporte l'établissement, sur le côté gauche de notre gare, entre la rivière d'Aisne et le ruisseau de Pargny, d'une gare pour les voyageurs d'un dépôt et d'une gare pour les marchandises.

La gare des voyageurs sera établie en bordure du square compris entre le magasin de la voie et le bâtiment des voyageurs ; elle comprendra un trottoir et un abri ; ses voies seront disposées de manière à ce que les manœuvres puissent se faire sans engager la cour des voyageurs.

Le dépôt prévu entre le square et l'Aisne, comporte une remise pour voitures, une remise pour locomotives avec dortoir et atelier de réparation, un parc à charbon, un réservoir avec prise d'eau et un bâtiment pour les bureaux.

La gare des marchandises sera placée de l'autre côté de la cour des voyageurs, entre cette cour et le ponceau de 3,00 m sur le ruisseau de Pargny.

Ses installations comprendront, en plus des installations spéciales à la petite ligne, deux voies de garage à écartement normal, reliées par aiguilles entre elles ainsi qu'aux voies de la gare et terminées vers Charleville par une voie de sécurité. Ces deux voies seront en outre reliées entre elles vers leur milieu par des plaques tournantes.

Une troisième voie se détachera des précédentes et aboutira à une fosse de chargement pour transporteur.

L'aiguille donnant accès à la voie principale sera conjuguée avec l'aiguille de la voie de sécurité ; ces aiguilles seront en outre enclenchées avec les signaux protégeant la gare dans les deux directions.



Collection H. Hardy.

La gare à voyageurs et le dépôt seront placés en dehors des clôtures du chemin de fer ; la gare aux marchandises sera entourée d'une clôture, dans laquelle seront ménagées une barrière de 4,00 m pour le passage de la voie principale, et une barrière de 5,00 m donnant accès à la cour du local de la petite ligne.

Le passage de la petite voie, à son entrée dans notre cour aux marchandises, nécessitera le déplacement de l'abri du compteur à gaz et de celui de la pompe à incendie. Ces abris seront rétablis à proximité.

Le Département exécutera pour son propre compte tous les travaux d'infrastructure (terrassements, mur de soutènement, fosse, aqueducs, etc...) nécessaires à la préparation de la plateforme destinée à recevoir les nouvelles installations teintées en bleu et en vermillon sur le plan ci-joint. Il exécutera également les installations spéciales à la petite ligne dont les voies sont teintées en bleu.

La Compagnie de l'Est fera pour le compte du Département les aménagements teintés en vermillon sur le dit plan. Dans ces aménagements sont compris :

- la modification des clôtures et des dispositions du square ; le déplacement de la clôture en vieilles traverses qui limite la gare de Rethel au droit du magasin de la voie ;
- la pose de la clôture le long de la gare aux marchandises et des 2 barrières précitées de 4 et 5,00 m ;

- le déplacement de l'abri du compteur à gaz et de celui de la pompe à incendie.

La dépense pour ces travaux est évaluée à : 53.400,00 F.

Elle devra être remboursée à la Compagnie de l'Est aux époques fixées ci-après :

1° - Avant tout commencement d'exécution les quatre cinquièmes de la dite somme.

2° - Aussitôt après l'achèvement des travaux, le complément formant le solde du décompte définitif des ouvrages. Ce décompte définitif comportera, outre les dépenses réelles, faites et soldées par la Compagnie de l'Est comprenant 5% de la dépense effective de main-d'œuvre pour frais d'assurances contre les accidents, une majoration pour frais généraux calculée à raison de 10% du montant total des travaux.

Egalement avant tout commencement d'exécution les limites des terrains dépendant du Domaine public, seront exactement définies sur un plan coté, dressé à la diligence de la Compagnie de l'Est, approuvé par les représentants du Département des Ardennes et vérifié par les Ingénieurs du Contrôle.

Les conditions d'exploitations des installations d'échange feront l'objet d'un traité qui sera soumis ultérieurement à l'approbation de l'Administration Supérieure.

Nous espérons que l'Administration Supérieure voudra bien approuver ce projet.

Inauguré le 25 octobre 1903, entre RETHEL et NEUFCHATEL/AISNE la ligne reliait directement SOISSONS en 1904.

Son trafic de voyageurs fut important avant le premier et second conflits mondiaux, en particulier pour permettre aux habitants du Porcien de se rendre dans l'Aisne. Les nombreux villageois qui habitaient sur le parcours l'empruntaient pour venir faire leurs achats : RETHEL, de NEUFCHATEL, en passant par BRIENNE, VIEUX, ASFELD, BLANZY-AIRE, CHATEAU-PORCIEN, TARZY ou NANTEUIL-SUR-AISNE pour ne citer que les petites gares du CBR les plus fréquentées.

A RETHEL, le bâtiment qui servait de gare a été désaffecté, et abrite désormais les bureaux d'un transporteur de voyageurs... par route, et ceux qui se souviennent avoir fréquemment voyagé sur cette ligne d'intérêt local disparaissent eux aussi.

Ici-là, comme ailleurs... on n'a pas pu arrêter le progrès... mais si les années sont passées... le souvenir est resté.

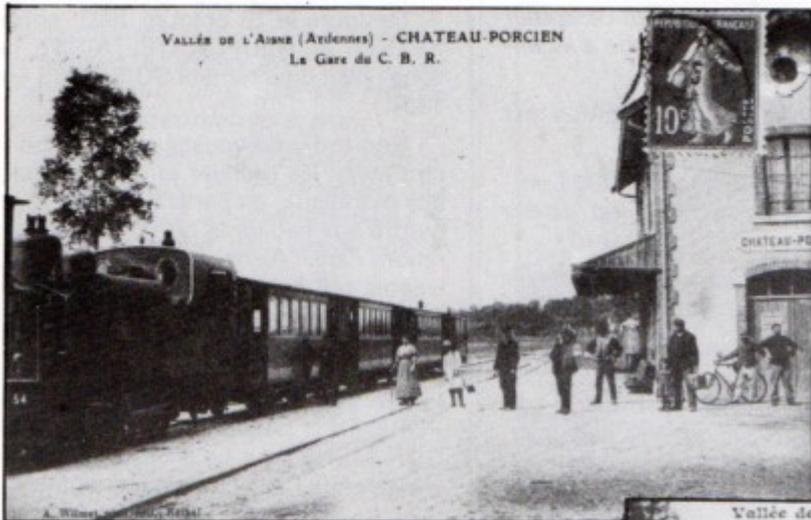
Ces quelques lignes et reproductions photographiques en sont un modeste témoignage.

Robert MARCY.

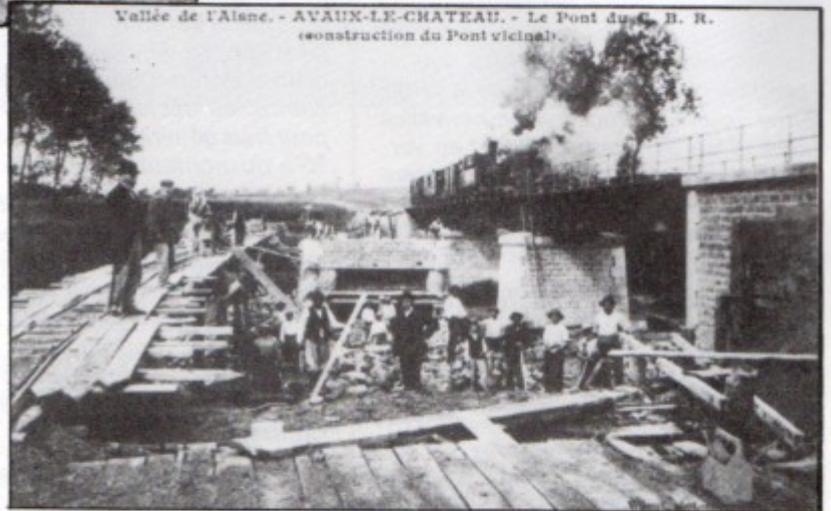
Terres Ardennaises a traité dans le n° 9 du TORE (Gespunsart-Nouzonville), dans le n°10 du RESEAU SUD et dans le n°11 du SEDAN-BOUILLON.



Collection H. Hardy.



Collection H. Hardy.



Collection H. Hardy.



Collection H. Hardy.



Collection H. Hardy.